

1^e année licence droit
Cours de G à M

DROIT PRIVE



Durée de l'épreuve : 1 heure30.

Les étudiants, en s'efforçant d'être clairs et précis, traiteront les trois questions suivantes :

- Ce qui est protégeable au titre de la vie privée (8 points)
- Expliquez et illustrez la distinction incapacité de jouissance / incapacité d'exercice (6 points)
- Le renvoi de la loi à la coutume (6 points)

Document autorisé : aucun